ment, que le gouverneur en conseil le jugera gouverneur juexpédient, et pourront être émises, soit en gera convenafaveur des parties qui consentiront à avancer de l'argent pour icelles, ou en faveur des 5 parties auxquelles de l'argent aura été accordé en compensation de pertes en vertu de cet acte, ou qui en demanderont en échange contre des débentures pour le même montant émises en vertu de l'acte ci-après mentionné.

III. Et qu'il soit statué, que le possesseur Les porteurs de toute débenture émise en vertu de l'acte de débentures passé dans la neuvième année du règne de Vict. c. 65. sa majesté intitulé: "Acte pour pourvoir au pourront les " paiement de certaines pertes encournes pen- tre des débeu-15 " dont la rébellion dans le Bas-Canada, et en vertu de " pour faire l'appropriation des produits du fond cet aite. " des licences de mariage," aura le droit, le jour même où les intérêts sur telle débenture seront payables, de l'échanger contre une débenture 20 pour le même montant, qui sera émise en vertu de cet acte; et que les intérêts alors payables sur ces débentures seront en même tems payés à même le fonds du dit revenu consolidé; et telle partie du produit de la 25 part du fonds des licences de mariage afférente au Bas-Canada qui ne sera pas néces-

saire pour acquitter le principal et les intérêts de tout débenture non échangée, formera partie du dit fonds du revenu consolidé.

IV. Pourvu toujours et qu'il soit statué, Le gouverneur que le gouverneur en conseil pourra en tout pourra en tout tems, par annonce dans la Gazette de de présenter Québec, exiger que toutes les débentures les débentures émises en vertu de cet acte, soient présentés boursées en 35 à une époque déterminée, et pas moins de plein. dix mois après la date de la dite annonce, pour le paiement du principal et des intérêts d'icelles en entier; et tel paiement sera fait en conséquence à même le dit fonds conso-40 lidé du revenu de cette province; et après l'époque ainsi fixée, les débentures qui n'au-

ront pas été ainsi présentées, ne porteront

pas intérêt.